



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 122, 130 et 132 de l'ordre du jour provisoire*

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Planification des programmes

Lettre datée du 12 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Mexique, du Nigéria, du Pérou, de la Pologne, de la Suisse et de la Thaïlande, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé analytique du rapport d'un groupe d'experts indépendants intitulé « Because process matters: groundwork for a reform of planning and budgeting at the United Nations » (voir annexe). Ce rapport est le fruit d'une réflexion collective que nous avons engagée pour améliorer la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget à l'ONU, que nous trouvons lourde, lente, incohérente et rigide. Soucieux que l'Organisation conserve sa vitalité et son efficacité à l'approche de son soixante-dixième anniversaire, nous avons chargé un groupe d'experts indépendants chevronnés d'examiner cette procédure et de proposer des moyens de l'améliorer.

Ils devaient satisfaire à quatre critères : a) avoir un niveau élevé de compétence sur les questions budgétaires et financières relatives aux organisations internationales; b) avoir une solide connaissance de la planification des programmes et de l'établissement du budget; c) être d'origines diverses; et d) être indépendants. Aucun membre du groupe d'experts ne pouvait être fonctionnaire du Secrétariat de l'Organisation ou représenter le gouvernement d'un État Membre des Nations Unies. Nous avons eu le grand privilège de trouver des candidats répondant à ces critères et qui nous ont permis de bénéficier de leur longue expérience et de leurs vastes compétences. Le groupe d'experts est donc composé des membres suivants :

* A/69/150.



Conrad S.M. Mselle (Tanzanie), son président, Khushali Parikh Shah, son secrétaire exécutif, et Juan Luis Larrabure (Pérou), Romesh Muttukumaru (Sri Lanka) et Warren Sach (Royaume-Uni).

Dans son rapport, le groupe d'experts a passé en revue la procédure en vigueur, relevé ses lacunes et formulé 26 recommandations visant à l'améliorer. Ses 26 recommandations se répartissent en deux catégories : des propositions à mettre en œuvre sur le court terme, qui sont assez faciles à appliquer, et des propositions à mettre en œuvre sur le long terme, qui nécessitent un débat plus approfondi entre les États Membres de l'ONU. Nous estimons que dans l'ensemble, si ces recommandations étaient appliquées, elles contribueraient à améliorer sensiblement la procédure en vigueur, par conséquent nous approuvons l'intégralité du rapport. La version complète du rapport peut être consultée à l'adresse www.unbudgetprocess.

Convaincus que le rapport et les recommandations qu'il contient intéresseront la plupart des États Membres, nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 122, 130 et 132 de l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Paul **Seger**

**Annexe à la lettre datée du 12 septembre 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé analytique du rapport du groupe d'experts
indépendants intitulé « Because process matters:
groundwork for a reform of planning and budgeting
at the United Nations »**

Ce rapport a été établi par un groupe d'experts nommés par neuf États Membres de l'ONU pour étudier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget ordinaire de l'Organisation. Cette étude a notamment porté sur la planification des programmes, le cycle budgétaire et le format et la structure du budget, sur l'efficacité des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, sur les responsabilités du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de la Cinquième Commission, du Comité du programme et de la coordination et de divers organes subsidiaires, et sur d'autres questions connexes. Le groupe, dont la composition est décrite dans l'introduction de son rapport, s'est réuni à New York en décembre 2013 et en février, mars, mai et juin 2014.

Ses recommandations s'inscrivent dans deux grandes catégories : les mesures à mettre en œuvre à court terme pour améliorer les procédures et les structures actuelles de la planification, de la programmation et de l'établissement du budget, et celles qui devront être appliquées sur le long terme. Ces dernières recommandations, qui concernent par exemple le cadre stratégique et le projet de budget-programme, nécessiteront une simplification considérable de la documentation actuelle, passage obligé en vue de l'allègement des procédures. Outre une simplification des outils de planification et d'établissement du budget, le groupe demande un examen immédiat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et une amélioration des méthodes employées par le Comité du programme et de la coordination pour examiner le cadre stratégique et, en particulier, pour déterminer si le système intergouvernemental s'acquitte bien, en amont, de la responsabilité qui lui incombe d'examiner ce cadre stratégique, comme le prévoient le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

S'agissant des mesures à long terme, relevant de la seconde catégorie de recommandations, le groupe recommande une modernisation complète des procédures en vigueur, notamment l'abandon du document de planification unique (le cadre stratégique), la simultanéité de la planification et de l'établissement du budget, le regroupement des rapports sur l'exécution du budget et sur l'exécution des programmes, la fusion du règlement et des règles régissant, d'une part, la planification des programmes et, d'autre part, les questions financières, des propositions visant à régler le problème des fluctuations monétaires et des propositions destinées à séparer les dispositifs financiers régissant les missions politiques spéciales des autres dispositions relatives au budget ordinaire. Il propose également qu'un nouvel organe consultatif d'experts, le comité consultatif pour les budgets et les programmes, soit créé pour exécuter les fonctions actuellement assumées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

et le Comité du programme et de la coordination, c'est-à-dire qu'il examine d'un seul coup les programmes et les budgets. Si ces propositions se concrétisaient, elles contribueraient à simplifier considérablement les procédures en vigueur, ainsi que la documentation, et, au bout du compte, à raccourcir la durée du cycle de planification et d'établissement du budget d'au moins deux ans. Ces changements ne remettraient nullement en cause le principe selon lequel les États Membres participent pleinement, du début à la fin, à la planification et à l'établissement du budget. Le groupe d'experts souligne, par ailleurs, que ce n'est pas parce qu'une recommandation est classée dans la catégorie des mesures à long terme que le groupe d'appui ne doit pas encourager son application immédiate.

On trouvera ci-après un récapitulatif des recommandations du groupe d'experts.

Procédure de planification des programmes de l'ONU

Cadre stratégique et budget-programme (par. 54 et 56 à 58)

Court terme

1. Modifier le premier volet du cadre stratégique, notamment en supprimant la section II.
2. Raccourcir les rapports relatifs au cadre stratégique et au budget-programme en réaménageant et en abrégeant les passages concernant l'orientation générale, la stratégie, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès.
3. Supprimer la mesure des résultats des fascicules du budget.

Long terme

4. Abandonner le cadre stratégique et le remplacer par un programme et un budget intégrés.
5. Supprimer le rapport sur l'exécution des programmes et intégrer l'information qu'il contient aux rapports sur l'exécution du budget.

Établissement du budget ordinaire de l'ONU

Esquisse budgétaire (par. 71, court terme)

6. Réviser l'esquisse budgétaire de manière à utiliser le montant révisé des crédits ouverts (au lieu du montant des crédits initialement approuvés) pour calculer le montant préliminaire des ressources nécessaires pour l'exercice biennal suivant.

Budgétisation annuelle contre budgétisation biennale (par. 75, court terme)

7. Maintenir le cycle biennal pour le budget ordinaire.

Fonds de réserve (par. 83, court terme)

8. Procéder à l'examen critique de l'utilisation et du fonctionnement du fonds de réserve.

Pouvoir discrétionnaire limité du Secrétaire général en matière de dépenses et réaffectation de crédits (par. 86, court terme)

9. Procéder à l'examen critique de l'expérience ayant consisté à octroyer au Secrétaire général un pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses.

Montants des crédits et croissance du budget (par. 93)*Court terme*

10. Envisager de séparer les projets de budget des missions politiques spéciales du projet de budget ordinaire.

Long terme

11. Envisager de créer un compte distinct pour les missions politiques spéciales.

Maîtrise des fluctuations monétaires et de l'inflation (par. 103, court terme)

12. Envisager un moyen de mettre les quotes-parts en recouvrement auprès des États Membres dans trois monnaies (dollar des États-Unis, franc suisse et euro), en fonction de la répartition des dépenses de l'année précédente.

Système des postes (par. 106, court terme)

13. Demander au Secrétaire général d'examiner la procédure d'approbation des postes en vigueur afin de proposer des moyens de faire approuver en bloc les prévisions de dépenses de personnel de la catégorie des services généraux et de celle des administrateurs (P-1 à P-5) et de ne continuer à faire approuver au cas par cas que les postes des fonctionnaires de rang D-1 ou supérieur.

Présentation des budgets des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix (par. 112, court terme)

14. Demander au Secrétaire général de proposer un nouveau modèle de présentation des budgets des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales à faire examiner par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Traitement des ressources extrabudgétaires et de l'information (par. 116 et 117, court terme)

15. Les rapports sur le cadre stratégique et le budget-programme ne devraient pas mentionner les programmes financés au moyen des ressources extrabudgétaires ni le financement de programmes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

16. Le Secrétaire général devrait vérifier si les départements et bureaux du Secrétariat sont remboursés comme il se doit lorsqu'ils gèrent des ressources extrabudgétaires, et s'assurer que le déblocage de ces fonds ne compromet pas la réalisation des mesures prioritaires décidées par les États Membres.

États Membres et système intergouvernemental

Comité du programme et de la coordination et organes subsidiaires (par. 128 et 129)

Court terme

17. Amener le Comité du programme et de la coordination à élever son niveau de compétence et à surveiller plus rigoureusement l'application, par les organes subsidiaires de l'ONU, du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, en particulier de l'article 4.8.

Long terme

18. Réunir les responsabilités du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sein d'un nouveau comité consultatif pour les budgets et les programmes, lequel examinerait d'un seul coup les programmes et les budgets.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 134 et 135, court terme)

19. Procéder à un examen complet du Comité consultatif de manière notamment à limiter le nombre de mandats successifs de ses membres, à mieux définir leurs qualifications et à établir un nouveau code de conduite.
20. Étoffer le secrétariat du Comité consultatif en y recrutant de nouveaux membres qualifiés, notamment un secrétaire exécutif hautement qualifié ayant d'excellentes dispositions pour la communication écrite.

Cinquième Commission (par. 143 à 145, court terme)

21. Établir, à l'intention des représentants siégeant à la Cinquième Commission, un document expliquant les méthodes de travail de la Commission.
22. La Cinquième Commission devrait se pencher sur le problème de la présentation tardive de la documentation.
23. Pendant les années d'adoption du budget, il faudrait que le budget soit présenté à la Cinquième Commission beaucoup plus tôt qu'il ne l'est actuellement, sans attendre la fin du débat général.

Coordination entre la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 147, court terme)

24. Organiser régulièrement des réunions de planification conjointes entre le Bureau de la Cinquième Commission et le Président et le Secrétaire exécutif

du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en présence du personnel du Secrétariat de l'ONU chargé du traitement des rapports et de la documentation.

Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (par. 150 et 151)

Court terme

25. Mettre à jour et clarifier le Règlement et les règles régissant la planification des programmes.

Long terme

26. Fusionner le Règlement et les règles régissant la planification des programmes et le Règlement financier et les règles de gestion financière en un seul document.
-